

# AVIS D'ATTRIBUTION

## LOCATION PAR LA SOCIETE FRET SNCF D'UN TERRAIN SUR LA COMMUNE DE KESKASTEL POUR UNE ACTIVITE DE **stockage de matériel et matériaux**

---

**1. Propriétaire bailleur :**

**SNCF Immobilier - Direction Immobilière**, dont les bureaux sont sis 3, boulevard Wilson à Strasbourg (67000), représentée par son Directeur Monsieur Laurent FEVRE dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de FRET SNCF.

**2. Correspondant :**

Renseignements techniques et administratifs : Mme Nathalie ROSSEL  
Courriel [nrassel@nexity.fr](mailto:nrassel@nexity.fr) Adresse : NEXITY PM au nom et pour le compte de FRET SNCF 4ème étage- 27, rue du Vieux Marché aux Vins- 67000 STRASBOURG.

**3. Procédure :**

La présente mise en concurrence en vue de l'attribution d'un bail civil portant sur un bien immobilier nécessaire au transport ferroviaire national appartenant à la société FRET SNCF est une procédure facultative non soumise aux dispositions de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017.

**4. Objet de la procédure :**

La présente mise en concurrence a pour objet la conclusion d'un bail civil portant sur un bien immobilier nécessaire au transport ferroviaire national appartenant à la société FRET SNCF. Ce terrain non bâti est sis sur la commune de KESKASTEL proche de la route de Herbitzheim. Sa surface est d'environ 9 000 m<sup>2</sup> permettrait d'y exercer une activité industrielle et commerciale de stockage de matériel et matériaux divers. Ne sont pas autorisées les activités qui relèveraient du régime des installations classées pour l'environnement.

**5. Attribution :**

Par application des critères de choix pondérés annoncés dans le règlement de la consultation remis aux candidats, SNCF FRET a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société WENDLING TP SAS dont le siège est sis 28, rue Principale à WEISLINGEN (67290).

Date d'effet de la convention d'occupation : 01/01/2021

**6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :**

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis.

**7. Information sur les recours**

Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal de grande instance Saverne 67000

7, rue du Tribunal CS 50135

67703 SAVERNE Cedex

Téléphone : 03 88 71 61 51- Télécopie : 03 88 71 61 61